



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2020, il a été adopté le **règlement 246-2020 modifiant le règlement 240-2020 relatif à la taxation de l'année 2020.**

Ce règlement prévoit le report des dates du 2^{ème} et du 3^{ème} versement des taxes municipales de l'année 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal ou en consultant le site internet de la municipalité.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 21 avril 2020.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière